

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1891.

Autorisation pour le Gouvernement de régler, jusqu'à la conclusion d'un traité de commerce définitif, les relations commerciales entre la Belgique et la Roumanie sur la base du traitement réciproque de la nation la plus favorisée ⁽¹⁾.

RAPPORTFAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. VERCRUYSE.

MESSIEURS,

Dans le rapport de la section centrale du 18 mars de cette année, nous avons fait ressortir l'importance de nos relations avec la Roumanie ⁽³⁾ et la situation défavorable qui nous serait faite si nous devions subir, ne fût-ce que momentanément, le tarif des nations avec lesquelles ce pays n'a pas contracté.

Nous applaudissons donc à la proposition du Gouvernement de s'assurer, jusqu'à la conclusion d'un traité définitif, la faculté de régler les relations commerciales avec la Roumanie sur la base du traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

Nous disions dans le rapport prérappelé que nous nous plaisions à croire qu'une nation aussi éclairée et aussi amie de la Belgique que la Roumanie se prêterait à des arrangements qui resserreront les rapports qui unissent les deux pays, et nous insistions près du Gouvernement pour qu'il en fasse connaître aussitôt que possible les heureux résultats.

Nous ne pouvons aujourd'hui que répéter ces vœux.

Votre commission a adopté le projet de loi à l'unanimité et vous propose, Messieurs, de lui donner votre approbation.

Le Rapporteur,
A. VERCRUYSE.

Le Président,
T. DE LANTSHEERE.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 206.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. DE LANTSHEERE, *président*, CHAUDRON, DERBAIX, DOUCET, VERCRUYSE, HEYSEN et CARLIER.

⁽³⁾ Nous avons exporté dans ce pays, en 1888, pour 7,552,000 francs; en 1889, pour 11,370,000 francs. Nos importations se sont élevées, en 1888, à 90,937,000 francs, et en 1889, à 96,800,000 francs. Nous ne possédons pas les chiffres pour les années ultérieures. Le mouvement de nos exportations sera peut-être un peu plus faible pour l'année courante, du moins en ce qui concerne les industries de construction, à la suite d'incidents qui, nous nous plaçons à l'espérer, seront bientôt aplanis.